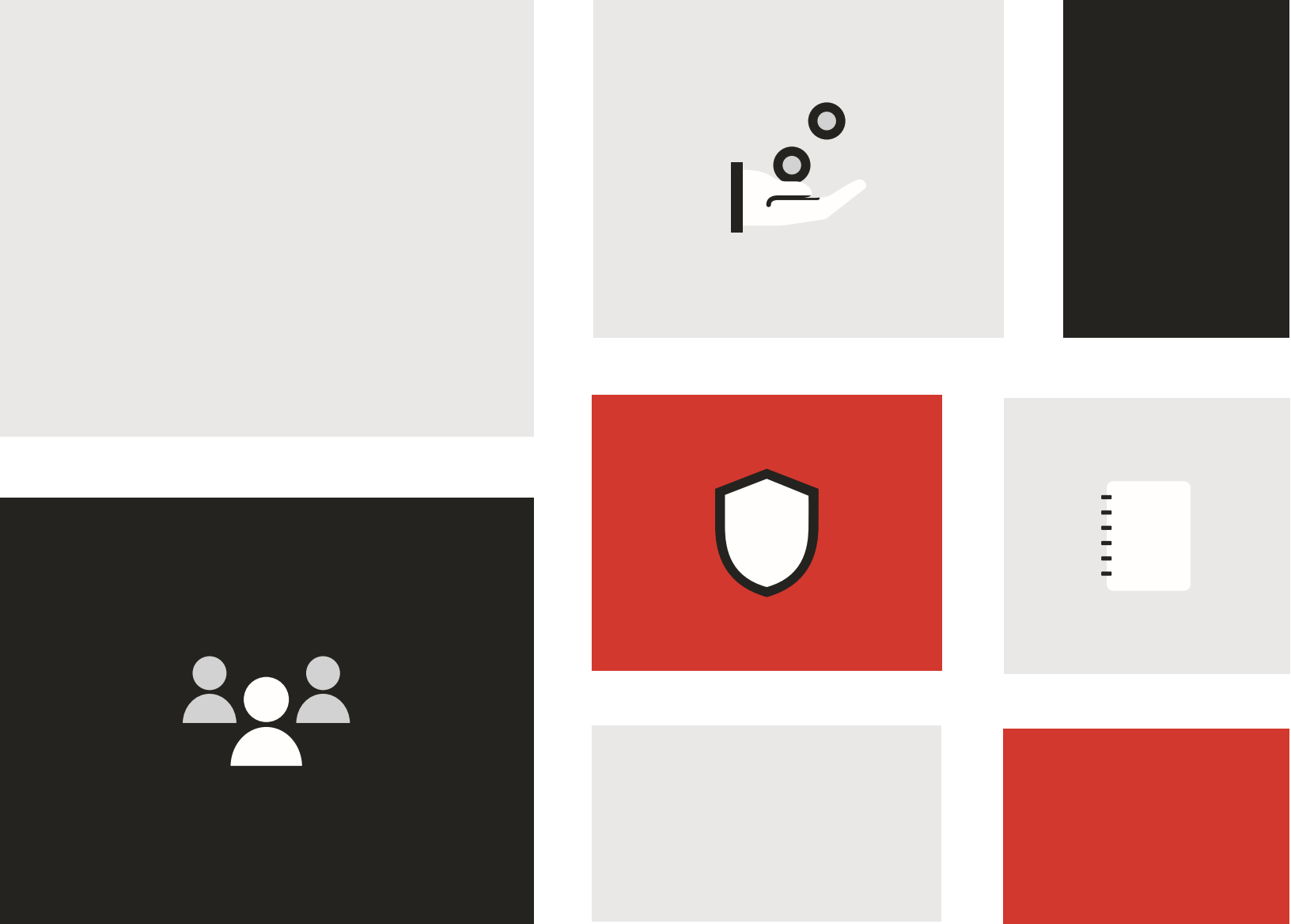




PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

Mandat 2024-2025 – CA du 18 septembre 2024





PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

MERCREDI 18 septembre 2024 À 18 h -30 EN LIGNE

Sont présent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :

Xavier-Philippe Légaré	Médecine
Crésence Tasong	Épidémiologie
Patrick Tsafack	Pharmacie
Ingrid Avila Tiomo	Sciences de l'administration
Alphonse Sewanou	Sciences infirmières
Cynthia Mbuya	Médecine
Carelle Tetsa Njuikou	Sciences sociales
Simon Rodrigue Ngos	Sciences de l'éducation

Sont présents les membres du comité exécutif suivants :

Steeve Mayoulou	Président
Claude Kondo Tokpovi	Coordinateur aux affaires institutionnelles
Joanna Mbuya	Coordonnatrice à la recherche
Linda Wong	Coordonnateur aux affaires externes
Danielle Yao	Coordonnatrice aux affaires pédagogiques
Salimatsou-Imaël Tounkara	Coordonnatrice aux affaires internes et associatives
Ali Mohamed Ouattara Danhin	Candidat à la coordination aux affaires financières

Sont présent·es les observateur·trices suivant·e·s :

Xavier-Philippe Légaré	Président d'assemblée
Marion Carine Assogba	Candidate au CAU
Laurence Vaillancourt	Candidate au CAU
Michelot Jean-Claude	Directeur de la Chaire publique
Laetitia Zehe	Attaché à la communication

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Vénunyé Claude Kondo Tokpovi constate le quorum à 18 h 35.

Résolution CA-2024-09-18/01

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Cynthia

Que soit ouvert le conseil d'administration de l'ÆLIÉS du 18 septembre 2024.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Résolution CA-2024-09-18/02

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Cynthia

Que soit nommé président d'assemblée Xavier-Philippe et que Vénunyé Claude Kondo Tokpovi soit nommé secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CA-2024-09-18/03

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Carelle

Amendement et ajout des points.

Proposition de l'ajout de télétravail CE au point 5.6

Proposée par : Joanna

Appuyée par : Cynthia

Que soit adopté l'ordre du jour du 18 septembre 2021

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du CA du 12 juin et 21 août 2024

Résolution CA-2024-09-18/04

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Alphonse

Que soient adoptés les PV en date du 12 juin et 21 août 2024.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

5. Ressources humaines

5.1. Rapport du comité de gestion de crise & comité RH

Ingrid précise qu'avant de commencer, elle aimerait discuter de deux points.

La première, qui concerne l'autorisation des membres du CA à faire participer Carelle en tant que membre du CA. Étant donné qu'elle participe, mais n'est plus administratrice, elle aimerait demander au membre du CA de faire une résolution.

Alphonse cependant trouve normal que Carelle puisse participer au CA, vu qu'elle a participé à plusieurs processus.

Xavier rappelle que tout membre de l'AELIES peut participer à la rencontre. Pour lui, s'il n'y a pas d'objection, il ne prend pas de résolution.

Résolution CA-2024-09-18/05

Proposé par : Ingrid

Appuyé par : Crescence

Que Carelle soit autorisée à participer à la présente session en tant qu'ancienne administratrice.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Simon demande pourquoi ne pas respecter les textes

Ingrid rappelle que Carelle ne pourra pas participer aux huis clos.

Les rapports d'activités et des employés ayant été reçus par l'assemblée, elle voudra demander si tous les propos ne seront pas divulgués. Le rapport étant plus ou moins

neutre et vu que les informations ont été dans les rapports, elle précise que le choix sera laissé à chacun de s'exprimer.

Elle demande encore une fois au comité RH que les discussions sur les rapports de crises soient faites en huis clos. Avant les élections et nominations sur les CCC (comités, commissions et conseils), elle demande de faire une résolution et voudrait savoir à quoi s'attendre pour discuter de ses points.

Crescence ressentait que ce sujet va prendre beaucoup de temps et elle souhaiterait qu'on libère les candidats.

Alphonse pense que vu la situation actuelle avec le comité des crises et de RH et il pense que tout le monde doit être présent. Il souhaite qu'on finisse avec les élections avant de passer au dossier du comité de crise.

Cynthia proposerait qu'on aille en huis clos pour faire exposer certains points avant.

Résolution CA-2024-09-18/06

Proposé par : Crescence

Appuyé par : Cynthia

Que soient passés les points sur les nominations sur les CCC avant de passer sur les points relatifs au CA.

Demande de vote

Que soit adopté à l'unanimité

Résolution CA-2024-09-18/07

Proposé par : Alphonse

Appuyé par : Cynthia

Que soit ouvert le huis clos

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Leatitia pense qu'il y avait une réaction qui avait été envoyée par les employés. Selon elle, quand on prend les règlements généraux, vus que dans le message de Patrick concernait la même situation, elle voudrait savoir si elle peut se déconnecter ou partir.

Xavier rappelle que les employés ne seraient pas inclus. Il précise que factuellement, ils peuvent partir, mais s'il y a une intervention, il demanderait à Patrick de leur poser des questions.

Patrick rappelle qu'il y a certaines informations qu'on ne peut pas mettre dans le rapport parce que c'est très sensible. Cependant, il pense que si les personnes concernées sont invitées, c'est parce qu'ils vont entendre la décision qui sera prise. Enfin, il rappelle que concernant des informations sensibles, ce qui se dira en huis clos. Il rappelle que le président et le coordonnateur aux affaires institutionnelles seront également exclus du huis clos.

Le CA après plusieurs délibérations propose de faire des discussions avec les accusés.

Il demande si les gens veulent s'exprimer.

Alphonse demande qu'on appelle l'intéressé.

Salimatou renonce aux sanctions

Michelot renonce également aux sanctions. Selon lui, il y a une mauvaise foi de la part du comité RH. Il dit qu'on ne peut lui prêter des interprétations. Il adresse une question au CA que voici : « est-ce qu'une personne qui n'est plus étudiante a-t-il les prérogatives de signer ce CA ? ».

Carelle répond en disant que cette question a été déjà débattue.

Simon voudrait porter à l'attention des membres du comité RH et tous ceux qui sont là de porter à l'écran le PV pour qu'on voie si les informations révélées par Salimatou sont exactement celles rapportées par le PV. Selon lui, en ce qui concerne le cas de la sanction de Salimatou, c'est le point central et il faut vérifier si les informations sont les mêmes sur le PV.

Laetitia précise qu'elle a eu les informations dans le PV. Salimatou dit la même chose.

Laetitia dit que concernant les photos de whatsapp, le seul suivi que Steeve lui avait fait c'était le 8 juillet et elle précise que c'était la seule discussion qu'elle a eue avec Steeve. Elle rappelle que lorsque Salimatou l'avait informée qu'elle n'avait pas effectué son travail, elle était allée directement dans les photos qu'elle avait envoyées à Steeve, alors que celui-ci lui a dit qu'ils feront le suivi. Selon elle, son nom n'avait pas besoin d'être dans le CX et elle lui a écrit pour lui signifier qu'il doit me fournir des preuves. Elle précise avoir reçu un message de Patrick qu'elle a brisé un huis clos. Après vérification du PV, elle dit que le message se retrouve dans le PV.

Simon demande une bonne compréhension de la situation en disant qu'il faut qu'on précise qu'on n'est pas là pour dire si Steeve ou Laetitia a raison. Il demande si oui ou non, les propos étaient en huis clos. Selon lui, l'assemblée se base sur ce qui a été écrit. Il demande si vraiment cette section a été discutée en huis clos.

Ingrid donne une réponse affirmative à Simon.

Salimatou rappelle que cette discussion ne faisait pas partie du huis clos. Elle réitère son propos et dit que les discussions ont été faites avant le huis clos.

Crescence rappelle que Salimatou s'est levée au moment où on devait faire le huis clos. Salimatou dit que Steeve lui avait montré une conversation WhatsApp et selon elle le PV ne mentionne aucunement les messages de WhatsApp et pour elle, les faits sont là et clairs, et il faut l'admettre et passer à autres choses.

Simon souhaiterait avec intérêt, en dehors des concernés, d'entendre les autres personnes présentes.

Salimatou rappelle encore que les faits ne sont pas là.

Alphonse précise à Salimatou que de toute façon le conseil d'administration doit prendre une décision.

Salimatou réitère que la discussion concernée figurait avant le huis clos.

Linda prend la parole et rappelle qu'on n'avait parlé, et selon elle il lui semble qu'on avait abordé cet aspect-là dans le huis clos. Elle précise finalement que c'est pendant et après le huis clos.

Carelle précise que pour raviver la mémoire, Ingrid avait proposé que s'il y avait d'accusations il faut montrer les preuves.

Ingrid fait alors une démonstration et assure l'assemblée que le huis clos allait commencer quand Salimatou s'est levée. Quand elle rappelle que lorsqu'elle avait demandé au président ce qu'il s'est passé. Elle rapporte que Steeve, le président lui précisait que pour l'achat du barbecue, Il n'avait pas eu de suite. Elle avait interrompu le président voulant lui montrer des preuves et elle lui avait dit d'attendre Salimatou. Et selon elle, c'est dans le huis clos qu'a été évoqué le nom de Laetitia. Elle rappelle qu'avait parlé de Laetitia essentiellement durant le huis clos.

Salimatou rappelle qu'en ce qui concerne l'organisation du barbecue, c'était un gros problème, elle était revenue le 27 juillet de l'AELIES et elle avait demandé un vote électronique. Elle réitère une fois encore mes propos. Elle précise que toutes les conversations étaient faites avant le huis clos et pendant le huis clos, c'est d'autres discussions avaient été faites.

Linda rappelle que le huis clos avait commencé avec les discussions relatives à la formation interpersonnelle.

Simon précise que ce qu'il retient en tant qu'administrateur, c'est que le message de WhatsApp dont parle Laetitia n'est pas en conformité avec le PV. La première partie du message figure dans le PV et la seconde partie ne figure pas dans le PV.

Alphonse rappelle qu'il y a différents points de vue. Selon lui, même si la personne n'était pas à la rencontre, elle peut se rappeler des échanges passés. Il précise que la situation est difficile à trancher et propose qu'on passe au vote et que le CA puisse faire une proposition pour passer en revue les messages WhatsApp.

Salimatou précise que le coordonnateur aux affaires institutionnelles lui avait dit qu'il ne mettait pas tous les verbatims.

Simon rappelle que malheureusement on ne pourra pas mettre tout dans le PV.

Patrick précise que les accusés n'auraient jamais dit que les discussions avaient lieu au huis clos. Il émet le constat qu'ils se sont très bien préparé et vu qu'il n'y a pas d'éléments, on supprime toutes les sanctions, il va démissionner au CA.

Claude rappelle à Salimatou qu'un PV ce ne sont pas les verbatim, mais un document bien organisé qui contient l'essentiel de l'assemblée. Il rappelle que lorsqu'il avait fait une expérience de traduction d'un CX de 5h de temps, il obtenait un document de 150 pages et selon lui c'est encore une confirmation de plus que tous les verbatims ne peuvent être dans le PV. Elle rappelle encore une fois à Salimatou de respecter le travail de chacun au lieu de le critiquer.

Salimatou elle rappelle qu'elle avait apporté la preuve et réitère ses propos que le coordonnateur aux affaires institutionnelles ne prend pas les verbatims mot à mot. Selon elle les informations ne figurent pas dans le PV et elle a montré les preuves à l'assemblée.

Steeve rappelle qu'il va rebondir et depuis un moment il écoute et attend patiemment. Selon lui, ce qui est fait actuellement c'est un superflu, les accusés trouvent juste des alibis. Il rappelle encore que les problèmes ont commencé depuis les élections ou SANA a été enlevée. Selon lui, le temps va justifier à tous. Il pense qu'il a été élu pour faire son job. Il a vu qu'il aura trois semaines sans se payer, et de toute façon il doit payer les employés. Selon lui il faut que le CA pour de bonnes fois le sanctionne, il est preneur, et il invite tout le monde à laisser ses égos de côté.

Michelot reprend la parole en précisant que l'idée d'intimidation, c'est l'une des idées que lui-même il défend. Selon lui, il n'est noté nulle part qu'un avertissement verbal soit écrit en mettant 15 personnes en copie. Il rappelle que le fait d'avoir émis un avertissement verbal est une intimidation et les sanctions concernent l'employé et l'employeur. Il rappelle à Steeve que parler et les situations évoquées par le CA ne sont pas superficielles. De même selon lui ce n'était pas la peine pour Steeve de parler d'égos puisqu'on est plutôt dans le fond. Michelot rappelle qu'on parle d'intimidation du comité RH et on ne peut plus supporter cette situation.

Ingrid souhaiterait que les gens interviennent pour dire l'essentiel, et rappelle que les membres du CA peuvent faire des propositions et une résolution sera prise.

Alphonse rappelait encore une fois qu'on passait au vote et on était sur le point de Salimatou. Selon lui, si c'est difficile à voir, il faut voter et continuer avec les autres.

Résolution CA-2024-09-18/08

Proposé par : Alphonse

Appuyé par : Cynthia

Qu'une sanction d'une semaine de suspension sans solde soit appliquée à Salimatou pour le bris de confidentialité du huis clos du CX du 12 août 2024.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Salimatou rejette la proposition

Alphonse précise que Michelot demandait si Carelle était étudiant avant la prise de décision.

Carelle reprend la parole à soulignant que le processus étant enclenché bien avant. Selon elle, il est difficile de corrompre trois personnes alors qu'elle a signalé à ses collègues qu'elle sera là, vu le fait qu'il manquait juste la présentation des rapports, elle est obligée d'être là et c'est son dernier CA. Elle rappelle qu'elle n'a pas le droit de vote et elle a fini sa formation.

Michelot dit qu'elle ne minimise pas l'effort fait par Carelle, mais demande si le comité du RH permet à un étudiant qui n'est plus en formation de participer à la prise de décision. Il demande si les règlements de l'AELIES permettent cela.

Xavier assure qu'une fois que les études sont terminées, un étudiant ne peut avoir les fonctions officielles en ce poste,

Alphonse réplique qu'il comprend bien la situation, mais quelqu'un qui commence le travail, on lui permet de finir le travail avant de quitter. Il ne voit pas particulièrement d'inconvénients là-dessus. Il essaie de se baser sur les faits palpables.

Simon souligne qu'étant donné son expérience et sa maîtrise, selon les règlements, la fin du statut de l'étudiant devait apporter la fin du mandat de l'administrateur. En revanche, il veut savoir si les règlements prévoient les modalités de transitions. Il demande si la fin du mandat doit être constatée ou bien c'est immédiat. Selon lui, d'une manière générale, face à cette ambiguïté, il faut prendre une décision.

Xavier précise encore qu'il faut être inscrit à une session pour être membre de l'AELIES. Cependant, il n'y a pas de modalités claires pour la transition. Ce qui est fait généralement c'est qu'un mois avant la fin du mandat, il y a des dispositions qui sont prises.

Salimatou demandait celui ou ceux à qui le comité RH a-t-il posé des questions pour savoir si Steeve participait aux rencontres, étant donné que le RH dit qu'il a fait des investigations.

Xavier précise qu'ils se sont basés sur tous les témoignages. Ils se sont également basés sur le rapport d'activités avec toutes les rencontres.

Ingrid précise également que tous ceux à qui elle a envoyé une demande et qui ont répondu, donc la majorité d'entre eux, ont dit que Steeve était présent aux rencontres.

Salimatou demande à Michelot si elle veut dire que Michelot a menti. Elle dit qu'elle apporte des preuves et des dates.

Carelle assure que pour le cas de Michelot, il a renchéri depuis le matin que c'étaient plusieurs réunions auxquelles Steeve manquait. Elle dit qu'elle peut faire sortir les rapports et il faut préciser qu'il a participé à toutes les rencontres.

Michelot rappelle encore qu'à chaque fois qu'il entend ces propos c'est avec beaucoup d'étonnements. Il confirme qu'il était témoin et qu'il y a des exemples comme ça qu'il peut évoquer. Selon lui, les exemples que Salimatou vient de mentionner, il y en a plusieurs. Il demande d'aller vérifier qu'il y a des rendez-vous où le président devrait être présent, mais n'y était pas.

Steeve réplique en disant que Salimatou et Linda avaient fait une rencontre à notre insu et moi et les autres collègues nous étions allés à la rencontre de Madame Champoux. Initialement la rencontre était prévue pour la halte-garderie.

Par la suite, Steeve montre qu'il a avait bien participé à la rencontre et montre les mails pour démentir toutes les accusations contre lui.

Crescence souligne que Michelot dit certaines rencontres et non pas toutes les rencontres. Elle voudrait savoir s'il connaît les instances exactes, le jour, on peut essayer de comparer. Selon elle, il faut essayer de voir cela, et il se pourrait que ces instances n'aient pas répondu aux mails, en même temps il y a des preuves de leur mail.

Alphonse demande qu'on passe au vote.

Ingrid précise qu'il y a une volonté de participer de la part de Steeve. Cependant, elle ne sait pas s'il n'y avait pas d'autres rencontres précises.

Linda rappelle qu'en ce qui la concerne, elle avait participé à trois rencontres où il n'était pas là. Avec la Halte-Garderie, ils n'étaient pas là. Pour les rencontres universitaires, elle souligne qu'elle fait tout de mon mieux pour être là. En ce qui concerne l'ASEQ, elle a eu à rencontrer Vanessa pour comprendre.

Simon renchérit en disant que pour les réunions concernées, il y a eu un manque de coordination au niveau de l'AELIES. Selon lui, si une convocation est adressée à l'AELIES, à travers le président, les uns et les autres ne doivent pas décider d'aller à la rencontre sans que d'autres n'y soient pas. Il propose que le cas de Michelot soit mis sur la table comme celui de Salimatou. Il exprime son malaise avec le concept de mensonge. Il demande plutôt que chacun apporte les preuves pour justifier les faits pour les autres.

Steeve fait également une présentation du mail concernant la rencontre avec Vanessa de l'ASEQ. Il rappelle également que Danielle et Mohamed avaient fait le suivi étant donné qu'il avait dit à Mohamed que c'est un dossier important pour lui.

Avant même qu'on ne passe au cas du président, Alphonse avait proposé d'abandonner le cas de Michelot. Elle a évoqué deux raisons: la première était qu'il avait d'éléments contradictoires entre les propos de Michelot et celles de Ingrid, qui étaient

difficile à vérifier. La seconde raison était que Michelot s'était déconnecté entre temps, avant la fin des discussions le concernant.

Alphonse propose la destitution du président de l'AELIES. Les discussions ont été faites par la suite pour que Steeve soit destitué ou pas.

Pour Alphonse, il le président n'est pas rassembleur et il faut un leadership pour rassembler les gens.

Claude rappelle que seule l'insuffisance de travail pourrait être à la source d'une destitution d'un officier selon les règlements généraux de l'AELIES.

Ingrid dit qu'elle est tout à fait d'accord avec les règlements et que les preuves sont accablantes quant à l'insuffisance de travail constaté dans les manques relevés. Elle poursuit en disant que le manque de leadership est d'une incompétence notoire et que pour le poste de la présidence, ce n'est pas digeste. Les règlements disent qu'il faut constater un manque de performance. Cependant, Ingrid dit qu'on va tout dire, mais il faut fédérer. Elle dit qu'elle n'a rien contre la présidence, et que cette décision ne l'arrange pas non plus.

Résolution CA-2024-09-18/09

Vote pour la destitution de la présidence

Proposé par : Alphonse

Appuyé par : Ingrid

Simon demande le vote. Et il dit à Ingrid de faire attention à son choix.

Pour : 03

Contre : 04

Abstention : 01

Destitution rejetée à la majorité

Créscence demande si Steeve sera sanctionné pour les trois semaines suivantes.

Xavier répond non.

Alphonse pense que si on ressort de ce CA sans sanctionner Steeve, il y aura encore des problèmes.

En revanche, Xavier dit qu'il ne reviendrait pas sur le point et il ne peut revenir que sur une nouvelle sanction non discutée jusqu'alors.

Le quorum n'est plus atteint à 2 h 10.

Crescence mentionne les points sur le barbecue de la rentrée.

Ingrid dépose avec le consentement des membres du CA sa démission du comité des ressources humaines de l'AELIES qui prend effet dès ce jour. Elle constate qu'au cours de son très court mandat avec les collègues, elle n'a pas pu avoir le soutien, la collaboration nécessaire par le CA pour aider à rétablir un climat de paix durable à l'AELIES à travers les solutions concrètes proposées, portant à la fois sur le congédiement temporaire de la présidence ou sa destitution, et sur l'adoption d'un cadre éthique temporaire.

Les membres restants du comité des ressources humaines ont annoncé leur intention de démissionner, invoquant le manque de reconnaissance de leur travail. De plus, en l'absence d'adoption du cadre éthique, ils ne pouvaient plus accomplir leurs missions correctement, étant régulièrement confrontés à des propos injurieux. Une notification par mail à cet effet devra être envoyée aux membres du conseil d'administration dès le lendemain.

Tous les points suivants sont mis au dépôt

5.2. Démission au CA

5.3 Nomination au CA

5.4 Absence au CA

Claude : Papa Massamba et Marie-Cyrenne étaient absents. Je précise que compte tenu des préoccupations à l'association facultaire elle souhaite ne plus être présente au CA, mais sera remplacée.

5.5 Rapport mensuel du Comité exécutif

6. Affaires internes et institutionnelles

6.1. Mandat de restructuration et de révision des règlements de l'AELIES

6.2. Bilan du barbecue 2024

6.3. Démission sur le Comité exécutif

6.4. Élection sur le Comité exécutif

6.5. Ouverture des postes vacants sur le Comité exécutif

6.6. Démission sur les CCC

6.7. Nomination sur les CC

Alphonse demande pourquoi les lettres de nominations sont envoyées alors qu'on ne les envoie pas au CA.

Crescence précise qu'un travail est déjà fait en amont dans le comité des CCC et les candidatures sont par la suite renvoyées au CA pour faciliter le travail et l'organisation des nominations.

Résolution CA-2024-09-18/10

Proposé par : Cynthia

Appuyé par : Patrick

Que Victoire Chatain rejoigne la chaire publique et Neo

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Simon en tant que membre de comité des CCC informe qu'il est important pour les candidats qui veulent se faire reconduire. Selon lui, dès lors qu'ils ne sont plus les seuls pour le comité décisionnel, on ne reconduit pas, mais on recandidate pour les CCC.

Crescence signale pour le moment que Jean-Luc n'est pas là. En absence de Jean-Luc, on ne peut pas procéder à l'élection du Candidat.

Période de présente et questions pour le CAU

Laurence Vaillancourt se présente :

Selon elle c'est un grand plaisir de se présenter en temps pour le CAU. Elle est étudiante en psychopédagogie à la FSE. Elle a un baccalauréat en éducation, a accumulé des expériences dans les associations départementales. Elle a eu la chance de collaborer avec les anciens membres CA de l'AELIES pendant qu'elle était ancienne membre de la CADEUL. Elle est membre de conseil de l'université Laval, enseignante. Elle a une expérience sur le budget. Selon elle, toutes ces expériences associatives lui permettent de bien connaître les rouages de l'université, mais aussi les mandats de l'administration. Elle voudrait enfin défendre les intérêts des étudiants de 2e et 3e cycles.

Cynthia apprécie sa présentation, et demande les enjeux à défendre pour le CAU. Laurence précise qu'elle va défendre les enjeux comme la hausse des frais de scolarité, surtout dans une situation de crises, défendre la politique à caractère sexuel et c'est à l'aide de l'aide de l'AELIES qu'elle pourrait y arriver.

Alphonse apprécie son parcours à l'université et demande pourquoi elle n'avait pas eu d'intérêt à l'AELIES.

Laurence réplique en disant qu'elle n'était pas intéressée, mais plutôt par le CA de l'université et elle a d'ailleurs eu plusieurs postes à la FSE.

Crescence a beaucoup apprécié sa candidature, mais demande d'entendre aussi Carine.

ASSOGBA Marion Carine se présente :

Marion Carine remercie pour la parole et pour l'occasion offerte. Elle rappelle qu'elle est béninoise et elle a fait la majeure partie de ses études au Sénégal où elle a étudié les droits des affaires. Elle est actuellement au DESS à l'université Laval.

Elle avait participé au conseil d'administration de droit au Sénégal, elle est bénévole dans les shows case et elle a eu à travailler dans les différentes associations caritatives.

Alphonse demande à Carine si c'est sa première année à l'ulaval. Il lui demande si elle a eu à faire les activités bénévoles au Campus.

Marion rappelle qu'elle est bénévole à la chaire publique et dans l'association de la faculté.

Alphonse lui demande ce qu'elle aimerait défendre pour le compte de l'AELIES.

Marion réplique qu'elle va défendre la réduction du nombre de crédits de 12 à 9 dans la mesure où ça favoriserait l'implication des étudiants et la hausse des frais de scolarité que ce soit pour les étudiants nationaux ou internationaux.

Salimatou fait des commentaires spécifiques sur Marion. Elle précise qu'elle fait partie des bénévoles du barbecue de la rentrée. Selon elle, elle a une facilité avec les différentes présidences, elle a eu à travailler aussi avec la chaire. Elle rappelle qu'elle n'a pas assez d'expériences en termes d'association, mais elle est vraiment compétente.

Alphonse précise encore que c'est une bonne candidature.

Résolution CA-2024-09-18/11

Vote au CAU

Laurence : 04

Marion : 02

Chaise/poste vacant : 01

Abstention : 00

Laurence est votée à la majorité pour siéger sur le conseil d'administration de l'université pour l'année académique 2024-2025.

Des félicitations ont été adressées à Laurence.

Des points suivants ont été également mis au dépôt.

7. Affaires financières

7.1. Budget 2024 - 2025

8. Affaires académiques

9. Affaires externes et politiques

10. Café Fou AELIÉS

11. Varias

12. Date du prochain CA

13. Levée de l'assemblée

4. Varias

5. Date du prochain CA

Le prochain CA aura lieu le 16 octobre 2024 en ligne.

9. Levée du CA

Résolution CA-2024-09-18/10

Proposée par : Patrick

Appuyée par : Simon

Que soit levée la rencontre du CA du 18 septembre 2024.

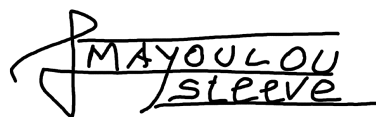
Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité

Fin de la rencontre du CA à 02 h 10



Vénunyé Claude Kondo Tokpovi
Coordination aux affaires institutionnelles



Jérômet Lebrun Steeve Mayoulou
Président